N° 75-006-X au catalogue
ISSN 2291-0859

Regards sur la société canadienne

La cyberintimidation et le cyberharcèlement chez les utilisateurs d'Internet âgés de 15 à 29 ans au Canada

par Darcy Hango

Date de diffusion : le 19 décembre 2016

Statistique Canada Statistics Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- Service de renseignements statistiques 1-800-263-1136
- Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants 1-800-363-7629
- Télécopieur 1-514-283-9350

Programme des services de dépôt

- Service de renseignements 1-800-635-7943
- Télécopieur 1-800-565-7757

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « Normes de service à la clientèle ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Signes conventionnels dans les tableaux

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

.	indisponible pour toute période de référence
..	indisponible pour une période de référence précise
...	n'ayant pas lieu de figurer
0	zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
0[s]	valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
[p]	provisoire
[r]	révisé
x	confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
[E]	à utiliser avec prudence
F	trop peu fiable pour être publié
*	valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p<0,05)

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2016

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'entente de licence ouverte de Statistique Canada.

Une version HTML **est aussi disponible.**

This publication is also available in English.

La cyberintimidation et le cyberharcèlement chez les utilisateurs d'Internet âgés de 15 à 29 ans au Canada

par Darcy Hango

Aperçu de l'étude

À partir des données de l'Enquête sociale générale de 2014, le présent article examine les caractéristiques associées au fait d'avoir été victime de cyberintimidation ou de cyberharcèlement au cours des cinq années précédentes chez les personnes de 15 à 29 ans. L'article se penche également sur les liens qui existent entre la cyberintimidation et/ou le cyberharcèlement et divers indicateurs du niveau de confiance, du comportement personnel et de la santé mentale.

- En 2014, environ 17 % des personnes de 15 à 29 ans (soit environ 1,1 million de personnes) ayant accédé à Internet à un moment ou l'autre entre 2009 et 2014 ont déclaré avoir été victimes de cyberintimidation ou de cyberharcèlement.
- Parmi les victimes de cyberintimidation ou de cyberharcèlement, 36 % ont déclaré avoir vécu de la cyberintimidation mais pas de cyberharcèlement, 33 % ont indiqué avoir vécu du cyberharcèlement mais pas de cyberintimidation, et 31 % ont mentionné avoir vécu les deux.
- Les facteurs sociodémographiques associés à la cyberintimidation et au cyberharcèlement ne sont pas nécessairement les mêmes. La cyberintimidation était plus fréquente parmi les groupes d'âge plus jeunes et chez les homosexuels et les bisexuels, alors que le cyberharcèlement était plus fréquent parmi les personnes seules jamais mariées et les femmes.
- Les jeunes Canadiens ayant été victimisés dans le passé étaient significativement plus susceptibles d'être victimes de cyberintimidation et de cyberharcèlement. Par exemple, 31 % des jeunes ayant subi une agression physique ou sexuelle avant l'âge de 15 ans ont été victimes de cyberharcèlement ou de cyberintimidation, par rapport à 13 % des jeunes n'ayant pas indiqué avoir subi de telles agressions.
- La cyberintimidation est associée à des troubles affectifs, psychologiques ou mentaux, à une méfiance à l'égard des autres et à la consommation de marijuana, alors que le cyberharcèlement est associé à la prise de mesures visant à se protéger contre des actes criminels.

Introduction

L'utilisation d'Internet est très élevée au sein de la population canadienne. En 2007, un peu plus des deux tiers des utilisateurs d'Internet à la maison ont accédé à Internet au moins une fois par jour; ce résultat est sensiblement le même qu'en 2005[1]. Plus récemment, en 2012, 83 % des Canadiens de 16 ans et plus avaient accédé à Internet pour un usage personnel au moyen de leurs divers appareils[2]. La multiplication des appareils portatifs permettant d'accéder à Internet a poursuivi sa progression, alors que de plus en plus d'adultes accèdent à Internet à partir de téléphones cellulaires et de tablettes. Près de 60 % des utilisateurs d'Internet en 2012 ont accédé à Internet au moyen d'un appareil portatif; ce chiffre a presque doublé (il était de 33 %)

entre 2010 et 2012[3]. Il est, par conséquent, évident qu'Internet se répand dans toutes les sphères de la vie, que ce soit sur le plan social, éducatif ou récréatif.

Cependant, malgré tous les aspects positifs associés à cette nécessité technologique, des conséquences inattendues et négatives peuvent apparaître[4]. Un problème présentant des conséquences indésirables et potentiellement importantes est la victimisation sur Internet, particulièrement la cyberintimidation et le cyberharcèlement. La cyberintimidation consiste généralement en des messages électroniques qui intimident ou menacent leur destinataire. Le cyberharcèlement désigne l'utilisation répétée d'un moyen de communication électronique afin de harceler ou d'effrayer une autre personne.

Le fait d'être victime de cyberintimidation ou de cyberharcèlement, tout comme celui d'être victime d'intimidation physique ou psychologique, peut entraîner des répercussions négatives sur la santé physique et mentale d'une personne, sa réussite scolaire, sa confiance envers les autres et ses relations avec les autres[5,6]. Les risques de conséquences négatives associés à l'utilisation d'Internet, comme le fait d'être victime de cyberintimidation, augmentent à mesure que le temps passé en ligne augmente. Parallèlement, certaines conséquences négatives affectant le sommeil, l'activité physique et le bien-être peuvent augmenter en fonction de l'exposition accrue des jeunes adultes à Internet[7].

Dans la présente étude, on s'appuie sur les données de l'Enquête sociale générale (ESG) de 2014 sur la sécurité des Canadiens (victimisation) afin d'examiner les caractéristiques associées au fait d'avoir été victime de cyberintimidation ou de cyberharcèlement au cours des cinq années précédentes parmi les jeunes adultes de 15 à 29 ans. Dans cet article, on s'intéresse d'abord à la mesure de la cyberintimidation et du cyberharcèlement. Au moyen d'analyses descriptives et multivariées, on identifie ensuite les caractéristiques des victimes de cyberintimidation ou de cyberharcèlement. Enfin, on examine, dans le cadre de l'étude, si la cyberintimidation et/ou le cyberharcèlement sont liés à divers indicateurs de confiance et de comportement personnel, y compris la santé mentale, la perception de problèmes sociaux, la prise de mesures pour se protéger contre des actes criminels et la consommation de marijuana.

Définition de la cyberintimidation et du cyberharcèlement

La définition statistique de la cyberintimidation influe sur les analyses de ce phénomène. Dans le cadre de travaux précédents fondés sur les données de l'ESG de 2009, on avait interrogé les participants à savoir s'ils avaient déjà vécu des expériences de cyberintimidation à un moment ou l'autre au cours de leur vie, plutôt qu'au cours des cinq années précédentes, comme c'est le cas dans la présente étude (voir *Sources de données, méthodes et définitions*). Par conséquent, il est difficile d'établir des comparaisons entre les travaux précédents et la présente étude. Des éléments individuels figurant dans les définitions précédente et actuelle de la cyberintimidation comprennent néanmoins les points suivants : 1) recevoir des courriels ou messages instantanés menaçants ou agressifs (comme seul destinataire ou en tant que personne faisant partie d'un groupe); 2) l'envoi ou la publication de photos embarrassantes ou qui ont semblé menaçantes pour le participant; 3) l'utilisation de l'identité d'une autre personne pour envoyer ou publier des renseignements gênants ou menaçants.

Contrairement aux travaux précédents, dans le présent article, on traite aussi du cyberharcèlement. La cyberintimidation et le cyberharcèlement mesurent des phénomènes très semblables, mais qui diffèrent quelque peu du fait que le cyberharcèlement, contrairement à la cyberintimidation, intègre de façon plus explicite la peur que ressentent les participants quant à leur sécurité. Plus précisément, en ce qui concerne le cyberharcèlement, on a demandé aux participants si, au cours des cinq années précédentes, ils avaient fait l'objet d'une attention répétée et importune qui leur a fait craindre pour leur sécurité ou pour celle d'une personne qu'ils connaissent. Deux mesures servent à définir le cyberharcèlement dans le contexte actuel : 1) le fait d'avoir reçu des messages non souhaités par courriel, messagerie texte, Facebook ou tout autre média social; 2) le fait qu'une personne ait publié des photos ou des renseignements inappropriés, indésirables ou personnels au sujet de la victime sur un site de médias sociaux[8].

Le phénomène de la cyberintimidation et/ou du cyberharcèlement concerne près de 1 jeune adulte sur 5 au Canada; 17 % des personnes de 15 à 29 ans ayant accédé à Internet à un moment ou l'autre entre 2009 et 2014 ont déclaré avoir été victimes de cyberintimidation ou

de cyberharcèlement (graphique 1). Parmi ces 17 %, plus du tiers des victimes (36 %) ont indiqué avoir été victimes de cyberintimidation mais pas de cyberharcèlement; le tiers d'entre elles (33 %) ont indiqué avoir été victime de cyberharcèlement mais pas de cyberintimidation, et moins du tiers d'entre elles (31 %) ont indiqué avoir été victime à la fois de cyberintimidation et de cyberharcèlement, ce qui laisse supposer que ces deux phénomènes sont étroitement liés.

Utilisation d'Internet au cours des cinq années précédentes, selon l'âge

Avant d'examiner, dans les prochaines sections, le lien entre la cyberintimidation et/ou le cyberharcèlement et divers facteurs, on doit étudier la fréquence de l'utilisation d'Internet au sein de la population canadienne, puisque le risque d'être victime de cyberintimidation ou de cyberharcèlement peut augmenter en raison d'une utilisation plus fréquente d'Internet.

Selon les données de l'ESG de 2014, près de 100 % de la population canadienne plus jeune a accédé à Internet au cours des cinq années précédant l'enquête (entre 2009 et 2014); ce résultat correspond à la documentation canadienne antérieure (graphique 2)[9]. Par exemple, la proportion de la population canadienne ayant accédé à Internet à un moment ou l'autre au cours des cinq années précédentes ne baisse pas sous la barre des 90 % avant l'âge de 55 à 59 ans. Cependant, même parmi les personnes de 65 à 69 ans, près des trois quarts ont déclaré avoir accédé à Internet à un moment ou l'autre entre 2009 et 2014.

Graphique 1
Pourcentage des utilisateurs d'Internet âgés de 15 à 29 ans ayant été victimes de cyberintimidation et/ou de cyberharcèlement au cours des cinq années précédentes, 2014

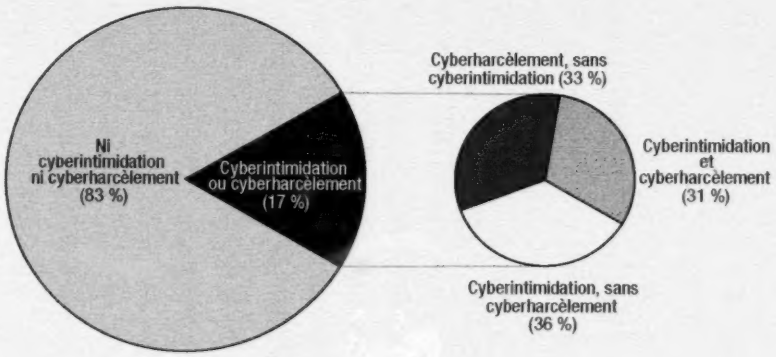

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2014 sur la sécurité des Canadiens (victimisation).

Graphique 2
Utilisation d'Internet selon le groupe d'âge, 2014

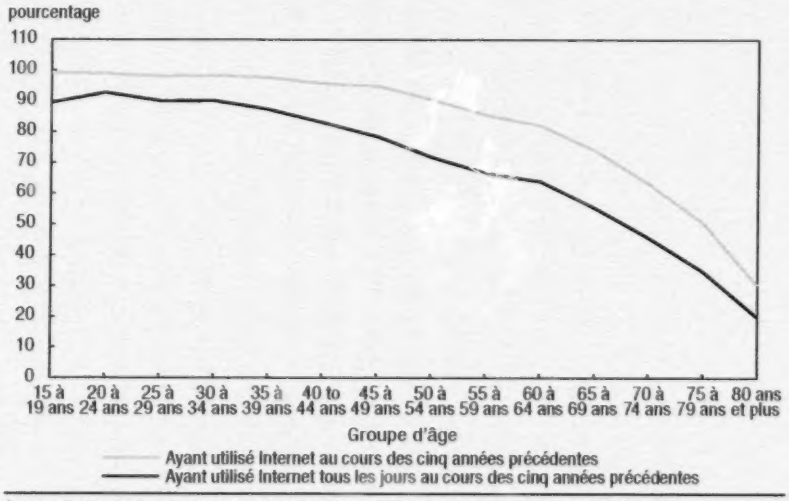

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2014 sur la sécurité des Canadiens (victimisation).

L'utilisation quotidienne d'Internet suivait une tendance semblable. L'utilisation quotidienne d'Internet est très courante chez les plus jeunes, mais diminue de façon constante à mesure que l'âge augmente. La proportion de personnes qui se connectent à Internet tous les jours est d'au moins 90 % chez les 34 ans et moins; cette proportion diminue pour s'établir à environ la moitié (55 %) à l'âge de 69 ans.

La proportion d'utilisateurs d'Internet victimes de cyberintimidation ou de cyberharcèlement au cours des cinq années précédentes diminue également à mesure que l'âge augmente (graphique 3). Plus particulièrement, la proportion d'utilisateurs d'Internet victimes de cyberintimidation ou de cyberharcèlement était la plus élevée chez les jeunes de 15 à 19 ans (19 %), diminuant progressivement avec l'âge — la proportion passait de 17 % chez les personnes de 20 à 24 ans qui utilisaient Internet à environ 5 % chez les personnes de 60 ans et plus. Dans le présent article, on se concentre sur les jeunes de 15 à 29 ans, puisqu'il s'agit du groupe d'âge pour lequel l'utilisation d'Internet est presque universelle : 99 % des 15 à 29 ans ont utilisé Internet à un moment ou l'autre au cours des cinq années précédentes, alors que 91 % l'ont utilisé tous les jours.

Graphique 3
Proportion des utilisateurs d'Internet ayant été victimes de cyberintimidation ou de cyberharcèlement au cours des cinq années précédentes, selon le groupe d'âge, 2014

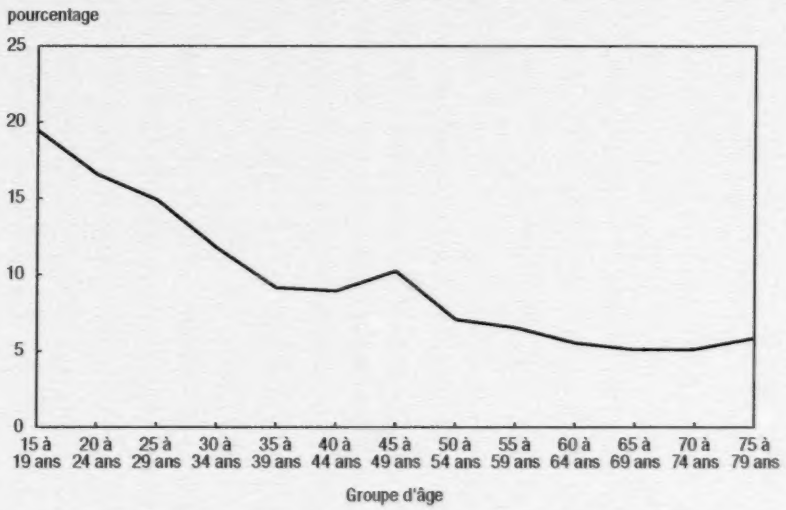

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2014 sur la sécurité des Canadiens (victimisation).

Facteurs sociodémographiques associés à la cyberintimidation et/ou au cyberharcèlement

Quelles personnes sont les plus susceptibles d'avoir été victimes de cyberintimidation ou de cyberharcèlement? Des études précédentes laissent supposer que les jeunes adultes, les homosexuels ou les bisexuels, de même que les personnes seules n'ayant jamais été mariées sont plus à risque d'avoir été victimes de cyberintimidation[10]. Cependant, comme il a été mentionné précédemment, il est difficile d'établir des comparaisons en raison des différentes définitions. Dans le présent article, on utilise une définition qui tient compte de la fréquence de la cyberintimidation au cours des cinq années précédentes, alors que, dans le cadre des travaux précédents, on se servait d'une définition qui tenait compte de tous les événements de cyberintimidation, et non seulement ceux ayant eu lieu au cours des cinq années précédant l'enquête.

Tel qu'il a déjà été mentionné dans d'autres études, la proportion de ceux ayant fait l'objet de victimisation en ligne est plus élevée chez les homosexuels et les bisexuels (tableau 1). Dans ce groupe, plus du tiers (34 %) des personnes ont déclaré avoir été victimes de cyberintimidation, de cyberharcèlement ou des deux phénomènes, comparativement à 15 % des hétérosexuels. Les jeunes adultes homosexuels et bisexuels utilisant Internet étaient particulièrement plus susceptibles que leurs homologues hétérosexuels d'avoir été victimes de cyberintimidation (12 % par rapport à 5 %) et d'avoir vécu les deux phénomènes (12 % par rapport à 5 %)[11].

Les jeunes femmes étaient particulièrement plus à risque de cyberharcèlement que les jeunes hommes. En 2014, 7 % des jeunes femmes ont déclaré avoir été victimes de cyberharcèlement, comparativement à 5 % des jeunes hommes. De même, les personnes seules n'ayant jamais été mariées étaient également plus à risque d'être victimes de

Tableau 1
Proportion des utilisateurs d'Internet âgés de 15 à 29 ans ayant été victimes de cyberintimidation et/ou de cyberharcèlement au cours des cinq années précédentes[1], selon diverses caractéristiques, 2014

	Ni cyberintimidation ni cyberharcèlement	Cyberintimidation, sans cyberharcèlement	Cyberharcèlement, sans cyberintimidation	Cyberintimidation, et cyberharcèlement
	pourcentage			
Tous les utilisateurs d'Internet âgés de 15 à 29 ans	**83,2**	**6,0**	**5,6**	**5,2**
Caractéristiques sociodémographiques				
Orientation sexuelle[2]				
Hétérosexuels (réf.)	84,6	5,0	5,6	4,8
Homosexuels et bisexuels	66,0*	12,2*	9,6	12,3*
Groupe d'âge				
15 à 17 ans (réf.)	81,0	9,3	5,0	4,8
18 à 20 ans	80,5	7,8	5,6	6,1
21 à 23 ans	84,0	5,1*	6,1	4,8
24 à 26 ans	84,5	5,0*	5,7	4,8
27 à 29 ans	85,4*	3,5*	5,6	5,5
Sexe				
Hommes (réf.)	85,2	6,1	4,7	4,1
Femmes	81,1*	6,0	6,6*	6,4*
Province ou région de résidence				
Provinces de l'Atlantique	82,1	6,8	5,2	5,9
Québec	86,6*	5,9	4,1†	3,4*
Ontario (réf.)	81,0	7,0	6,0	6,1
Ouest	83,7	4,9†	6,2	5,2
Taille de la collectivité				
Rurale (réf.)	84,0	6,6	3,7	5,8
Centre de population	82,9	5,9	6,1*	5,1
Famille, contexte familial				
État matrimonial				
Actuellement marié ou a déjà été marié/en union libre (réf.)	88,8	4,0	4,1	3,2
Seul, jamais marié	81,7*	6,6*	6,0*	5,7*
Éducation des parents				
Diplôme d'études secondaires ou moins pour les deux parents (réf.)	81,1	6,7	7,1	5,1
Au moins l'un des parents a fait des études postsecondaires	84,6	5,3	5,0	5,0
Les deux parents ont fait des études postsecondaires	82,5	6,2	5,8	5,5
Ne connaît pas le niveau de scolarité de ses parents	84,4	6,0	4,5†	5,1
Éducation, principale activité et revenu du ménage				
Plus haut niveau de scolarité atteint				
Niveau inférieur aux études secondaires (réf.)	81,2	9,1	4,5	5,3
Études secondaires	81,3	5,7*	7,0*	6,0
Études postsecondaires, autres qu'universitaires	86,7*	4,4*	5,0	4,0
Études postsecondaires, universitaires	84,3	5,2*	5,2	5,3
Principale activité l'année précédente				
Autre qu'étudiant (réf.)	84,5	4,9	5,6	4,9
Étudiant	81,7†	7,2*	5,6	5,5
Revenu du ménage (avant impôts)				
Moins de 40 000 $ (réf.)	75,6	6,3	11,1	7,1
Entre 40 000 $ et 79 999 $	83,4*	7,1	5,2*	4,3
80 000 $ ou plus	85,3*	5,0	5,1*	4,6
Non déclaré	82,6*	6,3	5,4*	5,6
Caractéristiques culturelles et ethniques				
Appartenance religieuse				
Aucune (réf.)	80,6	6,2	6,0	7,2
Chrétien	84,4*	6,3	5,2	4,2*
Non chrétien	83,8	4,2	7,4	4,6
Minorité visible				
Non (réf.)	82,2	6,5	5,6	5,8
Oui	86,1*	4,8	5,4	3,7*

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (réf.) ($p < 0,05$)
† valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (réf.) ($p < 0,10$)
1. Question limitée aux personnes ayant utilisé Internet à un moment donné au cours des cinq années précédant l'enquête.
2. L'orientation sexuelle a uniquement été demandée aux participants de 18 ans et plus.
Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2014 sur la sécurité des Canadiens (victimisation).

cyberharcèlement (6 %), par rapport à 4 % des personnes ayant déjà été mariées ou en union libre, ou l'étant toujours. Les jeunes femmes et les personnes seules n'ayant jamais été mariées étaient, comme les homosexuels et les bisexuels, également proportionnellement plus nombreuses à avoir été victimes à la fois de cyberintimidation et de cyberharcèlement au cours des cinq années précédentes.

Tel que mentionné plus tôt, la victimisation sur Internet est plus courante chez les groupes d'âge plus jeunes. Parmi les 15 à 20 ans, environ 1 jeune sur 5 a été victime de cyberintimidation ou de cyberharcèlement (ou des deux), par rapport à environ 1 5 % des personnes de 27 à 29 ans. Les différences selon l'âge étaient plus prononcées concernant la cyberintimidation qu'elles ne l'étaient en matière de cyberharcèlement.

On observe peu de variation entre les catégories de cyberintimidation et de cyberharcèlement selon les autres facteurs sociodémographiques, familiaux, socioéconomiques ou ethnoculturels, à l'exception du revenu du ménage. En 2014, environ le quart des personnes dont le revenu du ménage était inférieur à 40 000 $ ont déclaré avoir été victimes de cyberintimidation ou de cyberharcèlement, ou des deux phénomènes. On constate qu'il existe un lien assez fort entre le revenu du ménage et la proportion de personnes ayant fait l'objet de cyberharcèlement : 11 % des personnes qui faisaient partie d'un ménage gagnant moins de 40 000 $ ont déclaré avoir été victimes de cyberharcèlement au cours des cinq années précédentes, par rapport à environ 5 % de tous les autres groupes dont le revenu est plus élevé[12].

Les expériences antérieures de victimisation sont liées à la cyberintimidation et/ou au cyberharcèlement

Les expériences antérieures d'agressions (qu'elles soient physiques ou sexuelles), de discrimination ou d'observation de violence impliquant au moins un parent ont des répercussions importantes sur la probabilité d'être victimes de cyberintimidation ou de cyberharcèlement. Cela va de pair avec les recherches précédentes qui ont également révélé un lien significatif entre la victimisation ou la violence subie durant l'enfance et un risque accru de victimisation à l'âge adulte[13].

Il est cependant important de noter qu'il est difficile de déterminer quelle est la séquence des événements en raison de la nature transversale de ces données. Par conséquent, les liens mentionnés ci-dessous doivent être interprétés comme des liens associatifs plutôt que comme des liens de causalité.

Par exemple, parmi les jeunes adultes ayant été témoins de violence impliquant au moins un parent avant l'âge de 15 ans, un peu plus du tiers ont été victimes de cyberintimidation, de cyberharcèlement ou des deux phénomènes, par rapport à 15 % des jeunes adultes n'ayant pas été témoins de violence impliquant leurs parents (graphique 4). De même, la cyberintimidation et/ou le cyberharcèlement étaient plus fréquents chez les jeunes adultes ayant fait l'objet d'agressions physiques ou sexuelles avant l'âge de 15 ans (31 % par rapport à 13 % de ceux n'ayant pas subi d'agressions),

Graphique 4
Proportion des utilisateurs d'Internet âgés de 15 à 29 ans ayant été victimes de cyberintimidation, de cyberharcèlement ou des deux phénomènes, au cours des cinq années précédentes, selon l'expérience antérieure d'agression, de discrimination ou d'observation de violence impliquant au moins un parent, 2014

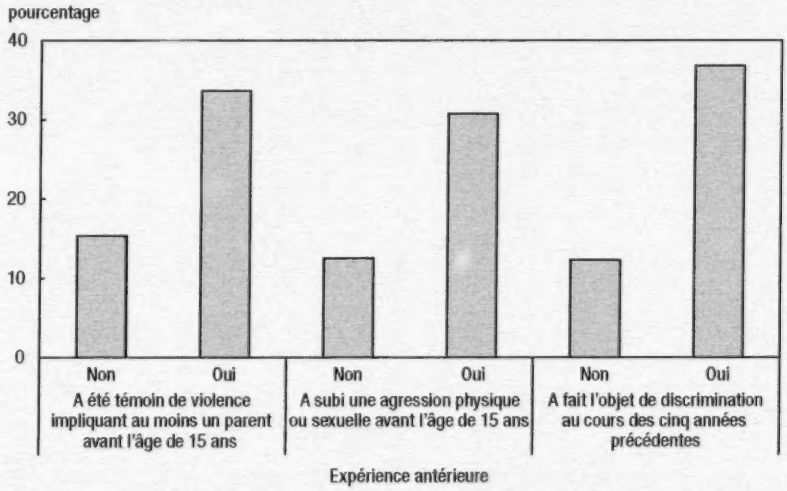

Note : Question limitée aux personnes ayant utilisé Internet à un moment donné au cours des cinq années précédant l'enquête. Toutes les catégories « Oui » sont significativement différentes de la catégorie de référence (Non) à $p < 0,05$.
Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2014 sur la sécurité des Canadiens (victimisation).

ainsi que chez les jeunes adultes ayant déclaré avoir été victimes de discrimination au cours des cinq années précédentes (37 % par rapport à 12 % de ceux n'en ayant pas fait l'objet).

Ces résultats sont également significatifs lorsque la cyberintimidation et cyberharcèlement sont examinés séparément. Par exemple, 9 % des jeunes adultes ayant été témoins de violence impliquant au moins un parent avant l'âge de 15 ans ont été victimes de cyberharcèlement, 10 %, de cyberintimidation et 14 %, des deux phénomènes. Dans les trois cas, les pourcentages s'élevaient à environ 5 % parmi ceux n'ayant jamais été témoins de violence impliquant leurs parents (tableau 2).

De même, on observe également une corrélation entre le fait d'avoir été victime d'agressions physiques ou sexuelles avant l'âge de 15 ans et une probabilité accrue d'être victime de cyberintimidation et/ou de cyberharcèlement. Par exemple, les proportions étaient de 10 % ou plus pour la cyberintimidation, le cyberharcèlement ou les deux parmi les jeunes adultes ayant fait l'objet d'une agression pendant leur enfance, alors que les pourcentages étaient de 5 % ou moins parmi ceux n'ayant pas subi d'agressions pendant l'enfance. Une incidence légèrement plus importante a été décelée chez les jeunes adultes ayant été victimes de discrimination au cours des cinq années précédentes : ceux-ci étaient particulièrement plus susceptibles d'avoir vécu les deux phénomènes (14 %, comparativement à 3 % parmi ceux n'ayant pas subi de discrimination).

Il est néanmoins important d'examiner la relation entre les événements tout en tenant compte de l'ensemble des facteurs dans un modèle (fondé sur une régression logistique multinomiale). La variable dépendante de cyberintimidation ou de cyberharcèlement comprenait les quatre catégories suivantes : 1) n'avoir jamais fait l'objet de cyberintimidation ni de cyberharcèlement; 2) avoir fait l'objet de cyberintimidation mais pas de cyberharcèlement; 3) avoir fait l'objet de cyberharcèlement mais pas de cyberintimidation; 4) avoir fait l'objet de cyberintimidation et de cyberharcèlement. Les résultats multivariés (voir le tableau A1) montrent que, toutes choses étant égales par ailleurs, les facteurs liés aux expériences antérieures d'agressions (physiques ou sexuelles), de discrimination ou d'observation de violence impliquant au moins un parent continuent d'avoir des répercussions significatives sur la probabilité d'être victime de cyberintimidation et/ou de cyberharcèlement.

Les résultats ont également confirmé que la probabilité de cyberharcèlement dans le cas des femmes, des personnes seules n'ayant jamais été mariées et des personnes faisant partie de ménages ayant un revenu de moins de 40 000 $, demeurait significative une fois tous les facteurs pris en compte. De même, la population la plus jeune (âgée de 15 à 20 ans)

Tableau 2
Proportion des utilisateurs d'Internet âgés de 15 à 29 ans ayant été victimes de cyberintimidation et/ou de cyberharcèlement au cours des cinq années précédentes[1], selon l'expérience antérieure d'agression, de discrimination ou d'observation de violence impliquant au moins un parent, 2014

	Ni cyberintimidation ni cyberharcèlement	Cyberintimidation, sans cyberharcèlement	Cyberharcèlement, sans cyberintimidation	Cyberintimidation et cyberharcèlement
	pourcentage			
A été témoin de violence impliquant au moins un parent avant l'âge de 15 ans				
Non (réf.)	84,7	5,7	5,3	4,4
Oui	66,4*	10,1*	9,1*	14,4*
A subi une agression physique ou sexuelle avant l'âge de 15 ans				
Non (réf.)	87,4	4,8	4,4	3,4
Oui	69,2*	10,1*	9,7*	10,9*
A fait l'objet de discrimination au cours des cinq années précédentes				
Non (réf.)	87,7	4,7	4,3	3,3
Oui	63,2*	11,9*	11,3*	13,6*

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (réf.) ($p < 0,05$)

1. Question limitée aux personnes ayant utilisé Internet à un moment donné au cours des cinq années précédant l'enquête.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2014 sur la sécurité des Canadiens (victimisation).

demeurait plus susceptible d'être victime de cyberintimidation que celle âgée de 24 à 29 ans[14].

Liens entre la cyberintimidation et/ou le cyberharcèlement et divers indicateurs de confiance, de comportement personnel et de santé mentale

Des travaux précédents ont révélé une association négative entre le fait d'être victime de cyberintimidation et de présenter des problèmes importants de santé mentale[15] ainsi qu'un manque de confiance envers les membres de la famille[16]. D'autres attitudes personnelles liées à la cyberintimidation et au cyberharcèlement peuvent comprendre une méfiance accrue envers les voisins, une plus grande perception de problèmes sociaux dans le voisinage ainsi que la consommation de drogues ou la prise de mesures de protection personnelle. Cette dernière attitude n'est pas nécessairement négative, mais elle peut révéler le fait qu'une personne craint pour sa sécurité.

Étant donné la nature transversale des données, il est important de ne pas interpréter ces facteurs comme étant des conséquences de la cyberintimidation ou du cyberharcèlement. En d'autres termes, le présent article évalue l'importance de la relation entre certains indicateurs du comportement et la cyberintimidation et/ou le cyberharcèlement, mais non les liens de cause à effet.

Dans la présente section, on examine le lien entre la cyberintimidation et/ou le cyberharcèlement et les situations personnelles suivantes : 1) la présence de troubles affectifs, psychologiques ou mentaux[17]; 2) la perception de problèmes sociaux dans le voisinage[18]; 3) la méfiance envers les résidents du voisinage[19]; 4) la méfiance envers les collègues ou les camarades de classe[20]; 5) la prise de mesures pour se protéger d'actes criminels[21]; 6) la consommation de marijuana, de haschisch, d'huile de cannabis ou d'autres formes de cannabis au cours du mois précédent.

Parmi tous les utilisateurs d'Internet âgés de 15 à 29 ans, 17 % ont déclaré avoir souffert de troubles affectifs, psychologiques ou mentaux, 8 % ont indiqué percevoir des problèmes sociaux dans leur voisinage, et 45 % et 30 % respectivement ont ressenti un faible niveau de confiance envers les résidents du voisinage ou envers leurs collègues ou camarades de classe. Parallèlement, 17 % avaient pris des mesures au cours de l'année précédente pour se protéger d'actes criminels et 15 % avaient consommé de la marijuana à un moment ou l'autre au cours du mois précédent.

La cyberintimidation et/ou le cyberharcèlement sont associés à une probabilité accrue d'expériences négatives dans chacun des six domaines mesurés (tableau 3). Le cyberharcèlement était particulièrement associé à la perception de problèmes sociaux dans le voisinage (14 % par rapport à 7 % des personnes n'ayant pas fait l'objet de cyberintimidation ou de cyberharcèlement). Parallèlement, la consommation de marijuana était supérieure chez les personnes ayant été victimes de cyberintimidation (28 % par rapport à 13 % des personnes n'ayant ni fait l'objet de cyberintimidation ni de cyberharcèlement).

L'effet combiné de la cyberintimidation et du cyberharcèlement augmentait le risque de vivre les situations mentionnées ci-dessus, particulièrement la présence de troubles affectifs, psychologiques ou mentaux et un faible niveau de confiance envers les collègues ou les camarades de classe. Par exemple, 26 % des personnes ayant été victimes de cyberharcèlement souffraient d'un trouble affectif, psychologique ou mental. Cette probabilité s'élevait à 33 % chez les personnes ayant été victimes de cyberintimidation et à 41 % chez celles ayant fait l'objet des deux phénomènes. On observe des résultats semblables pour les deux mesures de la confiance.

Lorsqu'une vaste gamme de variables sociodémographiques, familiales et d'autres variables de contexte sont prises en compte, l'association entre la cyberintimidation et/ou le cyberharcèlement et les six indicateurs de confiance et de comportement personnel diminue. Cependant, l'association demeure dans de nombreux cas, plus particulièrement, en matière de santé mentale, de méfiance envers les résidents du voisinage et les collègues ou camarades de classe ainsi que de consommation de marijuana en ce qui concerne la cyberintimidation et en matière de prise de mesures pour se protéger d'actes criminels en ce qui a trait au cyberharcèlement.

Le fait que cette dernière association demeure pertinente même après la prise en compte d'une vaste gamme de facteurs est important, puisqu'il permet d'illustrer les répercussions potentiellement directes entre le cyberharcèlement

et le comportement d'une personne. Autrement dit, si une personne a été victime de cyberharcèlement au cours des cinq années précédentes, elle présentait une probabilité de prendre des mesures pour se protéger au cours de l'année précédente supérieure de 8 points de pourcentage par rapport aux personnes n'ayant ni fait l'objet de cyberharcèlement ni de cyberintimidation, toutes choses étant égales par ailleurs.

Il est également important de souligner les répercussions des deux phénomènes sur la présence de troubles affectifs, psychologiques ou mentaux. Toutes choses égales par ailleurs, si les participants avaient été victimes de cyberintimidation et de cyberharcèlement au cours des cinq années précédentes, leur probabilité de souffrir de troubles mentaux augmentait pour atteindre 26 %; ce résultat était supérieur de 13 points de pourcentage à celui des personnes n'ayant pas été victimes de ces phénomènes.

Les variables ayant les répercussions les plus importantes sur la relation entre la cyberintimidation et/ou le cyberharcèlement et les six situations mentionnées ci-dessus sont celles liées à l'exposition à des expériences antérieures stressantes, notamment le fait d'avoir subi des agressions physiques ou sexuelles avant l'âge de 15 ans, d'avoir été témoin de violence impliquant au moins un parent avant l'âge de 15 ans et d'avoir fait l'objet de discrimination au cours des cinq années précédentes. L'importance de ces facteurs, particulièrement à l'égard de la présence de troubles affectifs, psychologiques ou mentaux, peut s'observer chez les participants ayant été à la fois victimes de cyberintimidation et de cyberharcèlement.

Par exemple, dans le modèle bivarié, les participants ayant été à la fois victimes de cyberintimidation et de cyberharcèlement présentaient une probabilité de souffrir de troubles mentaux supérieure de 28 points de pourcentage à celle des personnes n'ayant fait l'objet d'aucun de ces phénomènes. Dans le modèle ajusté, on observe que cette différence en points de pourcentage, même si elle était toujours significative, diminuait pour s'établir à 13 points de pourcentage, en grande partie en raison de la forte corrélation entre la cyberintimidation et/ou le cyberharcèlement et les trois variables d'expériences antérieures mentionnées ci-dessus[22]. Cela laisse penser que le comportement négatif

Tableau 3
Indicateurs de santé mentale, de troubles de la confiance et de comportement personnel parmi les utilisateurs d'Internet âgés de 15 à 29 ans, selon l'expérience de cyberintimidation et/ou cyberharcèlement, 2014

	Situations					
	Présence de troubles affectifs, psychologiques ou mentaux	Perception de problèmes sociaux dans le voisinage	Faible niveau de confiance envers le voisinage	Faible niveau de confiance envers les collègues ou les camarades de classe	A pris des mesures pour se protéger d'actes criminels au cours de l'année précédente	A consommé de la marijuana au cours du mois précédent
	pourcentage					
Tous les utilisateurs d'Internet âgés de 15 à 29 ans	**16,8**	**7,8**	**44,9**	**30,0**	**16,7**	**15,0**
	probabilité prédite[1]					
Modèle bivarié						
Ni cyberintimidation ni cyberharcèlement (réf.)	13,8	6,8	42,5	27,9	15,2	13,0
Cyberintimidation, sans cyberharcèlement	32,8*	10,6	59,9*	43,7*	23,9*	28,2*
Cyberharcèlement, sans cyberintimidation	26,4*	13,9*	55,2*	35,2†	26,2*	17,9
Cyberintimidation et cyberharcèlement	41,3*	13,9*	53,4*	44,1*	21,6†	30,7*
Modèle ajusté[2]						
Ni cyberintimidation ni cyberharcèlement (réf.)	12,5	5,9	42,8	27,4	14,5	10,5
Cyberintimidation, sans cyberharcèlement	24,2*	8,3	60,4*	37,9*	21,1†	22,2*
Cyberharcèlement, sans cyberintimidation	16,9	9,8†	50,3	31,4	22,3*	13,3
Cyberintimidation et cyberharcèlement	25,6*	9,4	47,5	39,0*	17,7	21,9*

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (réf.) ($p < 0,05$)

† valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (réf.) ($p < 0,10$)

1. Il s'agit de probabilités prédites en fonction des effets marginaux à la moyenne provenant de régressions logistiques.

2. Les variables de contrôle sont l'âge, le sexe, le pays de naissance, la province de résidence, la durée de résidence dans le quartier, la taille de la collectivité, l'état matrimonial, la présence d'enfants, le niveau de scolarité des parents, le pays de naissance des parents, le niveau de scolarité le plus élevé du répondant, la principale activité au cours de l'année précédente, le revenu du ménage, l'appartenance religieuse et la fréquence de participation, l'appartenance à une minorité visible, l'identité autochtone, la langue maternelle, l'observation de violence impliquant au moins un parent avant l'âge de 15 ans, l'expérience d'une agression physique ou sexuelle avant l'âge de 15 ans et de la discrimination au cours des cinq années prédédant l'enquête.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2014 sur la sécurité des Canadiens (victimisation).

et les répercussions psychologiques sont souvent le résultat d'une combinaison de facteurs.

Accumulation d'événements négatifs

Les résultats discutés ci-dessus, particulièrement ceux concernant la présence de troubles affectifs, psychologiques ou mentaux, indiquent des répercussions possibles du cumul d'événements stressants ou négatifs sur le bien-être psychologique. Un grand nombre de travaux précédents laissent supposer que le stress et ses conséquences néfastes peuvent s'accumuler au cours de la vie d'une personne[23].

Dans le cadre de la présente étude, les répercussions cumulées de trois facteurs de stress à différents moments de la vie d'une personne sont combinées afin de déterminer s'il y a des effets psychologiques persistants, notamment 1) si elle a subi des agressions physiques ou sexuelles avant l'âge de 15 ans; 2) si elle a fait l'objet de discrimination au cours des cinq années précédant l'enquête; 3) si elle a été victime de cyberintimidation et/ou de cyberharcèlement au cours des cinq années précédant l'enquête[24]. Chacun de ces facteurs est néfaste en soi, mais, si une personne les subit tous au cours de sa vie, les répercussions cumulées peuvent être particulièrement néfastes.

Dans la présente section, on se penche sur les répercussions de ces trois événements sur la présence de troubles affectifs, psychologiques ou mentaux. Les résultats de la section précédente ont révélé que 17 % de l'échantillon des utilisateurs d'Internet âgés de 15 à 29 ans ont déclaré souffrir de tels troubles.

Chacun des trois événements potentiellement néfastes a des répercussions indépendantes sur la santé mentale, puisque chacun d'eux, pris individuellement, fait croître la probabilité de présenter des troubles affectifs, psychologiques ou mentaux — de 7 points de pourcentage pour les agressions physiques ou sexuelles subies pendant l'enfance (augmentant la probabilité, celle-ci passant de 11 % à 18 %) à 9 points de pourcentage pour les deux autres événements (augmentant la probabilité, celle-ci s'établissant à environ 20 %).

Pourtant, lorsque l'on examine la combinaison de ces événements, les répercussions négatives sur la santé mentale augmentent considérablement — atteignant 38 % dans les cas de cyberintimidation et/ou de cyberharcèlement et d'agressions durant l'enfance, 38 % dans les cas de discrimination et de cyberintimidation et/ou de cyberharcèlement, et 40 % dans les cas d'une combinaison d'agressions durant l'enfance et de discrimination (tableau 4). Cependant, on observe, de loin, l'effet le plus important chez les jeunes adultes ayant subi ces trois événements. Parmi ceux-ci, 47 % ont indiqué qu'ils souffraient de troubles affectifs, psychologiques ou mentaux, soit un résultat supérieur de 36 points de pourcentage à celui des jeunes adultes n'ayant subi aucun de ces événements.

Les répercussions cumulées de ces trois facteurs de stress sur la santé mentale sont relativement robustes, car, même dans le modèle ajusté, lorsqu'une vaste gamme de variables de contrôle sont prises en compte, la différence demeure statistiquement significative lorsque l'un de ces facteurs survient. Par rapport aux jeunes adultes n'ayant vécu aucun des événements, la différence en points de pourcentage passe de 8 points de pourcentage[25] dans le cas des personnes ayant subi une agression durant l'enfance sans les deux autres facteurs de stress, à 33 points de pourcentage[26] dans le cas des personnes ayant subi les trois facteurs de stress.

Tableau 4
Facteurs de stress cumulés et présence de troubles affectifs, psychologiques ou mentaux, utilisateurs d'Internet âgés de 15 à 29 ans, 2014

	Modèle bivarié	Modèle ajusté[1]
	probabilité prédite[2]	
Aucune expérience (réf.)	10,5	9,4
(1) Cyberintimidation et/ou cyberharcèlement au cours des cinq années précédentes	20,8*	17,7*
(2) A subi une agression physique ou sexuelle avant l'âge de 15 ans	18,0*	17,0*
(3) A fait l'objet de discrimination au cours des cinq années précédentes	19,8*	17,5*
(1) et (2)	38,1*	32,3*
(1) et (3)	37,9*	33,5*
(2) et (3)	39,5*	35,5*
(1), (2) et (3)	46,8*	42,4*

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (réf.) ($p < 0,05$)

1. Les variables de contrôle sont l'âge, le sexe, le pays de naissance, la province de résidence, la durée de résidence dans le quartier, la taille de la population de la collectivité, l'état matrimonial, la présence d'enfants, le niveau de scolarité des parents, le pays de naissance des parents, le niveau de scolarité le plus élevé du répondant, la principale activité au cours de l'année précédente, le revenu du ménage, l'appartenance religieuse et la fréquence de participation, l'appartenance à une minorité visible, l'identité autochtone et la langue maternelle.

2. Il s'agit de probabilités prédites en fonction des effets marginaux à la moyenne provenant de régressions logistiques.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2014 sur la sécurité des Canadiens (victimisation).

De tels résultats laissent supposer que la cyberintimidation ou le cyberharcèlement (pris individuellement) présente une corrélation positive avec la présence de troubles de santé mentale, mais que c'est la combinaison avec d'autres facteurs de stress négatifs qui est particulièrement néfaste. Ce résultat est important, puisqu'il laisse croire que ces personnes peuvent avoir besoin d'un niveau plus élevé d'aide afin de faire face aux conséquences négatives de la cyberintimidation et du cyberharcèlement.

Conclusion

L'utilisation d'Internet est presque universelle chez les jeunes adultes au Canada : près de 100 % ont utilisé Internet à un moment ou l'autre entre 2009 et 2014, alors que plus de 90 % l'ont utilisé tous les jours pendant cette même période. Malgré tous les avantages qu'offre l'utilisation d'Internet (p. ex. avantages sur le plan social, éducatif et commercial), elle présente également des risques. Environ 1,1 million (soit environ 17 %) de tous les utilisateurs d'Internet âgés de 15 à 29 ans ont été victimes de cyberintimidation ou de cyberharcèlement entre 2009 et 2014.

Le présent article met en lumière les facteurs de risque associés à une expérience récente de cyberintimidation et/ou de cyberharcèlement. Il révèle que les facteurs de risque de la cyberintimidation et du cyberharcèlement ne sont pas exactement les mêmes : les homosexuels et les bisexuels (par rapport aux hétérosexuels) ainsi que les personnes appartenant aux groupes d'âge les plus jeunes risquent davantage d'être victimes de cyberintimidation. Parallèlement, les jeunes femmes, les personnes seules n'ayant jamais été mariées et les personnes faisant partie de ménages se trouvant à l'extrémité inférieure de la répartition des revenus sont plus à risque d'être victimes de cyberharcèlement que leurs homologues masculins, mariés ou l'ayant été et se trouvant à l'extrémité supérieure de la répartition des revenus. Ces relations sont relativement robustes, puisqu'elles ne disparaissent pas dans le cadre de modèles multivariés contrôlant une vaste gamme de facteurs. Toutefois, les facteurs les plus importants associés à une probabilité accrue d'être victime de cyberintimidation ou de cyberharcèlement sont liés au fait d'avoir été témoin de violence impliquant au moins un parent ou d'avoir subi des agressions physiques ou sexuelles avant l'âge de 15 ans ainsi que d'avoir récemment fait l'objet de discrimination (au cours des cinq années précédentes). Chacun de ces facteurs, pris individuellement, est associé à une probabilité accrue de victimisation en ligne et demeure significatif dans le cadre de modèles tenant compte d'une vaste gamme de facteurs.

La présente analyse indique que, toutes choses égales par ailleurs, la cyberintimidation et/ou le cyberharcèlement ont également des liens avec la santé mentale des personnes, leur niveau de confiance et leur comportement personnel. Les modèles ajustés révèlent que la cyberintimidation, prise individuellement, fait augmenter la probabilité 1) de souffrir de troubles affectifs, psychologiques ou mentaux; 2) d'avoir un faible niveau de confiance envers le voisinage ainsi que les collègues et les camarades de classe; 3) d'avoir récemment consommé de la marijuana. Par ailleurs, le cyberharcèlement, pris individuellement, semble être davantage associé à la prise récente de mesures pour se protéger contre des actes criminels. Lorsqu'une personne est à la fois victime de cyberintimidation et de cyberharcèlement, la probabilité de souffrir de troubles mentaux ainsi que d'avoir un faible niveau de confiance envers les collègues et les camarades de classe est particulièrement élevée.

Enfin, le présent article révèle que le fait d'être victime de cyberintimidation et/ou de cyberharcèlement entraîne des répercussions négatives sur la santé mentale, tout comme l'association négative semblable à d'autres facteurs de stress. Pris individuellement, la cyberintimidation et le cyberharcèlement sont néfastes pour la santé mentale, mais, lorsque ces phénomènes sont combinés à des facteurs de stress survenus plus tôt au cours de la vie (comme le fait d'avoir subi des agressions physiques et sexuelles avant l'âge de 15 ans) ou plus récemment (comme le fait d'avoir fait l'objet de discrimination au cours des cinq années précédentes), la probabilité de souffrir de troubles de santé mentale augmente encore davantage. Ainsi, près de 20 % des utilisateurs d'Internet âgés de 15 à 29 ans ayant récemment été victimes de cyberintimidation ou de cyberharcèlement ont déclaré souffrir, à l'heure actuelle, de troubles affectifs, psychologiques ou mentaux. Toutefois, parmi les victimes de cyberintimidation ou de cyberharcèlement ayant été également victimes de discrimination et d'agressions physiques ou sexuelles avant l'âge de 15 ans, la probabilité de souffrir de troubles de santé mentale augmentait de plus du double.

Les avantages d'Internet pour la population de jeunes adultes sont nombreux, mais, comme la présente étude le souligne, certains risques sont associés à l'anonymat et à l'exposition généralisée à de nombreux facteurs inconnus lors de l'expérience en ligne. Certains groupes sont plus à risque que d'autres de faire l'objet de victimisation en ligne sous la forme de cyberintimidation ou de cyberharcèlement. D'autres travaux seront nécessaires afin de mieux comprendre les enjeux auxquels cette population doit faire face.

Darcy Hango *est chercheur principal pour la publication Regards sur la société canadienne de Statistique Canada.*

Sources de données, méthodes et définitions

Sources de données

Dans la présente étude, on utilise les données de l'Enquête sociale générale (ESG) de 2014 sur la sécurité des Canadiens (victimisation). La population cible était composée de la population canadienne âgée de 15 ans et plus des 10 provinces ne vivant pas en établissement. Les données ont été recueillies tout au long de l'année civile 2014. La participation à l'enquête est volontaire et les données ont été recueillies directement auprès des participants à l'enquête (autodéclaration). La taille finale de l'échantillon de l'ESG de 2014 sur la victimisation était de 33 127, et le taux de réponse, de 52,9 %.

Dans le tableau 5, on décrit les mesures de cyberintimidation et de cyberharcèlement utilisées dans la présente analyse. Même si la cyberintimidation et le cyberharcèlement n'ont pas été examinés de manière concomitante dans des études précédentes, dans la présente étude, on combine ces deux phénomènes comme des sources de victimisation sur Internet, en raison de leur association relativement étroite. Dans le cadre de la présente étude, on a utilisé sept questions pour mesurer ces phénomènes : cinq questions en ce qui concerne la cyberintimidation et deux questions en ce qui a trait au cyberharcèlement. Les cinq questions liées à la cyberintimidation ont été posées uniquement aux personnes ayant déclaré avoir utilisé Internet à un moment ou l'autre au cours des cinq années précédentes, alors qu'aucune restriction n'a été appliquée concernant les deux questions liées au cyberharcèlement. Cependant, afin d'améliorer la comparabilité entre les sept mesures, l'échantillon a été limité aux utilisateurs d'Internet, et ce, peu importe les questions qui leur ont été posées.

Près de 20 % des utilisateurs d'Internet de 15 à 29 ans ont déclaré avoir vécu l'une des sept mesures. La mesure la plus courante (10 %) portait sur la peur ressentie en recevant des messages non souhaités par courriels, messages texte, Facebook ou d'autres réseaux sociaux, ce qui est un indicateur de cyberharcèlement. La mesure suivante la plus courante (environ 7 %) portait sur les personnes ayant déclaré avoir reçu des courriels ou des messages instantanés menaçants ou agressifs dont elles étaient les seules destinataires, ce qui est un indicateur de cyberintimidation. La fréquence de ces deux variables était également apparente lorsque l'on examinait uniquement la population de jeunes adultes utilisateurs d'Internet ayant répondu « oui » à l'une des sept mesures : 58 % d'entre eux ont déclaré avoir craint pour leur sécurité à la suite de messages non souhaités reçus sur des réseaux sociaux, alors que 39 % ont déclaré avoir reçu, sur des réseaux sociaux, des messages menaçants ou agressifs dont ils étaient les seuls destinataires. Ces dernières estimations fondées sur la population ayant déclaré avoir été victime de cyberintimidation et/ou de cyberharcèlement ne correspondent pas à 100, puisque les participants ont pu répondre « oui » à plus d'une mesure; en fait, environ 40 % ont déclaré avoir vécu plus d'un des sept événements au cours des cinq années précédentes.

Sources de données, méthodes et définitions (fin)

Tableau 5
Éléments individuels de la définition de la cyberintimidation ou du cyberharcèlement, 2014[1]

	Tous les utilisateurs d'Internet[2]	Parmi les utilisateurs d'Internet ayant été victimes de cyberintimidation ou de cyberharcèlement[3]
	pourcentage	
Variables individuelles de cyberintimidation ou de cyberharcèlement		
Le participant a répondu « oui » à l'un des sept éléments suivants :	16,7	...
Au cours des cinq années précédentes...		
1. Cyberintimidation : Avez-vous reçu des courriels ou des messages instantanés menaçants ou agressifs dont vous étiez le seul destinataire?	6,5	39,0
2. Cyberintimidation : Avez-vous été la cible de commentaires menaçants ou agressifs diffusés dans des courriels ou des messages instantanés de groupe ou publiés sur des sites Internet?	4,8	28,7
3. Cyberintimidation : Une personne a-t-elle déjà envoyé ou publié des photos qui vous ont embarrassé ou que vous avez ressenties comme une menace?	2,2	12,9
4. Cyberintimidation : Une personne a-t-elle déjà utilisé votre identité pour envoyer ou publier des renseignements embarrassants ou menaçants?	1,4	8,6
5. Cyberintimidation : Avez-vous déjà été la cible de tout autre type de cyberharcèlement ou cyberintimidation (c'est-à-dire l'utilisation d'Internet pour embarrasser, intimider ou menacer une personne) n'ayant pas été mentionné?	0,4	2,6
Au cours des cinq années précédentes, avez-vous été la cible d'une attention répétée et non souhaitée vous ayant fait craindre pour votre sécurité ou la sécurité d'une personne de votre connaissance? C'est-à-dire...		
6. Harcèlement (communication) : Une personne vous a-t-elle déjà envoyé des messages non souhaités par courriels, messages texte, Facebook ou tout autre réseau social?	9,7	57,8
7. Harcèlement (menace) : Une personne a-t-elle déjà publié des informations ou photos inappropriées, indésirables ou personnelles sur vous sur un site de réseau social?	2,2	12,9

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Personnes de 15 à 29 ans.
2. Les utilisateurs d'Internet sont définis comme ceux ayant déclaré avoir utilisé Internet à un moment donné au cours des cinq années précédentes.
3. La somme des nombres n'est pas égale à 100, car ces sept éléments ne s'excluent pas mutuellement et les participants ont pu répondre « oui » à plusieurs d'entre eux.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2014 sur la sécurité des Canadiens (victimisation).

Supplément d'information

Tableau A1
Probabilité prédite d'être victime de cyberintimidation et/ou de cyberharcèlement au cours des cinq années précédentes[1] parmi les utilisateurs d'Internet âgés de 15 à 29 ans, selon diverses caractéristiques, 2014

	Ni cyberintimidation ni cyberharcèlement	Cyberintimidation, sans cyberharcèlement	Cyberharcèlement, sans cyberintimidation	Cyberintimidation et cyberharcèlement
		pourcentage		
Tous les utilisateurs d'Internet âgés de 15 à 29 ans	**87,2**	**4,9**	**4,5**	**3,4**
Caractéristiques sociodémographiques				
Âge				
15 à 17 ans (réf.)	84,0	8,3	5,8	2,0
18 à 20 ans	83,2	8,6	4,2	4,0[†]
21 à 23 ans	89,5	4,1	3,8	2,6
24 à 26 ans	88,5	3,6[†]	4,4	3,5
27 à 29 ans	87,3	2,8[†]	4,7	5,2
Sexe				
Hommes (réf.)	88,5	5,0	3,7	2,8
Femmes	85,6*	4,8	5,6*	4,0[†]
Province ou région de résidence				
Provinces de l'Atlantique	86,5	5,2	4,4	3,9
Québec	88,7	4,2	4,2	2,9
Ontario (réf.)	85,1	6,2	4,9	3,8
Ouest	88,5*	4,0*	4,4	3,1
Taille de la collectivité				
Rurale (réf.)	88,3	4,8	2,9	4,0
Centre de population	86,8	4,9	5,1*	3,2
Famille, contexte familial				
État matrimonial				
Actuellement marié ou a déjà été marié ou en union libre (réf.)	92,7	3,3	2,7	1,3
Seul, jamais marié	85,3*	5,3[†]	5,1*	4,3*
Éducation des parents				
Diplôme d'études secondaires ou moins pour les deux parents (réf.)	84,5	5,9	6,2	3,4
Au moins l'un des parents a fait des études postsecondaires	88,3[†]	4,4	4,0	3,2
Les deux parents ont fait des études postsecondaires	86,8	5,1	4,6	3,5
Ne connaît pas le niveau de scolarité de ses parents	89,6*	4,0	3,4*	3,0
Éducation, principale activité et revenu du ménage				
Plus haut niveau de scolarité atteint				
Niveau inférieur aux études secondaires (réf.)	87,4	5,6	2,9	4,1
Études secondaires	87,1	4,0	5,6[†]	3,2
Études postsecondaires, autres qu'universitaires	88,0	4,4	4,9	2,7
Études postsecondaires, universitaires	85,1	6,7	4,6	3,6
Principale activité l'année précédente				
Autre qu'étudiant (réf.)	87,8	4,9	4,4	2,8
Étudiant	86,5	4,9	4,6	4,0
Revenu du ménage (avant impôts)				
Moins de 40 000 $ (réf.)	81,6	5,4	9,4	3,6
Entre 40 000 $ et 79 999 $	86,7	5,7	4,8[†]	2,9
80 000 $ ou plus	88,2*	4,3	4,2*	3,2
Non déclaré	87,1[†]	5,0	4,3*	3,6

Tableau A1
Probabilité prédite d'être victime de cyberintimidation et/ou de cyberharcèlement au cours des cinq années précédentes[1] parmi les utilisateurs d'Internet âgés de 15 à 29 ans, selon diverses caractéristiques, 2014 (fin)

	Ni cyberintimidation ni cyberharcèlement	Cyberintimidation, sans cyberharcèlement	Cyberharcèlement, sans cyberintimidation	Cyberintimidation et cyberharcèlement
		pourcentage		
Caractéristiques culturelles et ethniques				
Appartenance religieuse				
Aucune (réf.)	86,4	4,8	4,5	4,2
Chrétien	87,6	5,2	4,3	2,9†
Non chrétien	86,7	3,5	6,1	3,7
Minorité visible				
Non (réf.)	85,8	5,4	4,9	3,9
Oui	91,0*	3,5	3,6	2,0*
Expérience antérieure d'agression, de discrimination ou d'observation de violence impliquant au moins un parent				
A été témoin de violence impliquant au moins un parent avant l'âge de 15 ans				
Non (réf.)	87,7	4,7	4,4	3,1
Oui	79,7*	7,5	5,6	7,2*
A subi une agression physique ou sexuelle avant l'âge de 15 ans				
Non (réf.)	89,4	4,1	3,8	2,7
Oui	77,4*	8,2*	7,6*	6,8*
A fait l'objet de discrimination au cours des cinq années précédentes				
Non (réf.)	89,6	4,0	3,8	2,6
Oui	71,2*	11,0*	8,7*	9,0*

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (réf.) ($p < 0,05$)
† valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (réf.) ($p < 0,10$)
1. Question limitée aux personnes ayant utilisé Internet à un moment donné au cours des cinq années précédant l'enquête.
Note : Les probabilités prédites marginales moyennes découlent de régressions logistiques multinomiales. Le modèle de régression logistique multinomial comprend également le pays de naissance du participant et de ses parents, la durée de résidence dans leur quartier, la présence d'enfants, la fréquence de participation à des activités religieuses, l'identité autochtone et la langue maternelle.
Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2014 sur la sécurité des Canadiens (victimisation).

Notes

1. Voir Middleton et coll. (2010).
2. Voir Statistique Canada (2013).
3. Voir Statistique Canada (2013).
4. Voir Avvisati (2016), Ahn (2011), Schurgin O'Keeffe et coll. (2011), et Steers et coll. (2014).
5. Voir Cowie (2013), Nixon (2014), Perreault (2011), Slonje et coll. (2013).
6. Il existe un débat terminologique dans la documentation; certains utilisent le terme **cyberagressions**, alors que d'autres utilisent le terme **cyberintimidation**. Il n'existe pas non plus de consensus précisant si la cyberintimidation et le cyberharcèlement sont des phénomènes semblables engendrant des conséquences semblables. Ce débat dépasse la portée du présent article, mais on encourage les lecteurs à lire les récents travaux de Kowalski et coll. (2014) et de Felmlee et Faris (2016).

7. Voir Avvisati (2016).

8. Une mesure comprenant à la fois la cyberintimidation et le cyberharcèlement est utile, car, même s'il existe un chevauchement relativement important entre ces deux phénomènes, ils demeurent des concepts distincts et, en les distinguant, il est possible d'établir les facteurs étant davantage associés à l'un ou à l'autre ou aux deux phénomènes. Dans toutes les analyses, l'échantillon est limité aux personnes ayant utilisé Internet à un moment ou l'autre au cours des cinq années précédentes. Les cinq mesures de cyberintimidation présentaient déjà cette restriction; cependant, celle-ci ne s'appliquait pas aux deux mesures relatives au cyberharcèlement. Le tableau 5 de l'annexe explique de manière plus détaillée les mesures utilisées dans la définition actuelle.

9. Voir Middleton et coll. (2010).

10. Voir Perreault (2011).

11. Il est à noter que l'échantillon est limité aux personnes de 18 à 29 ans uniquement en ce qui a trait aux analyses liées à l'orientation sexuelle; cette question n'a pas été posée aux jeunes de 15 à 17 ans.

12. Une étude précédente (voir Perreault, 2011) a également révélé cet effet pour les personnes à revenu plus faible dans le cas de la cyberintimidation, mais non dans celui du cyberharcèlement. Les différences de définitions ont cependant entravé les comparaisons entre la présente étude et celle de Perreault (2011).

13. Voir par exemple Desai et coll. (2002), Parks et coll. (2011), Perreault (2015), Widom et coll. (2008).

14. Selon un modèle supplémentaire fondé sur les personnes de 18 à 29 ans, on a ajouté la variable de l'orientation sexuelle. En majeure partie, les trois mesures de victimisation sont demeurées significatives, de même que d'autres variables sociodémographiques. Cependant, lorsque les trois mesures de victimisation ont été prises en compte, la différence de probabilité liée à la cyberintimidation et au cyberharcèlement entre les homosexuels, les bisexuels et les hétérosexuels a disparu.

15. Voir Cowie (2013), Nixon (2014), Patchin et Hinduja (2010).

16. Voir Perreault (2011).

17. Les participants ont déclaré qu'ils souffraient « parfois », « souvent » ou « toujours » de troubles affectifs, psychologiques ou mentaux pouvant comprendre l'anxiété, la dépression, une psychose maniacodépressive, l'abus d'alcool ou d'autres drogues et l'anorexie.

18. On a demandé aux participants d'indiquer à quel point sept situations distinctes étaient un problème dans leur voisinage, notamment 1) des soirées ou des voisins bruyants; 2) des personnes qui traînent dans les rues; 3) des déchets ou des ordures qui traînent; 4) du vandalisme, des graffitis et d'autres dommages volontairement causés à des biens ou des véhicules; 5) des personnes attaquées ou harcelées en raison de la couleur de leur peau, de leur origine ethnique ou de leur religion; 6) des personnes qui consomment ou vendent des drogues; 7) des personnes en état d'ébriété ou faisant du tapage dans les endroits publics. S'ils indiquaient qu'au moins trois de ces éléments sur sept étaient « un problème modéré » ou « un gros problème », on établissait alors que ces personnes percevaient que leur voisinage présentait des problèmes sociaux.

19. En utilisant une échelle de 1 à 5, où 1 signifie « On ne peut pas leur faire confiance du tout » et 5 signifie « On peut leur faire entièrement confiance », on a demandé aux participants le degré de confiance qu'ils accordaient aux personnes de leur voisinage. Les participants donnant la note 1, 2 ou 3 étaient considérés comme présentant un niveau inférieur de confiance envers les personnes du voisinage.

20. En utilisant une échelle de 1 à 5, où 1 signifie « On ne peut pas leur faire confiance du tout » et 5 signifie « On peut leur faire entièrement confiance », on a demandé aux participants le degré de confiance qu'ils accordaient à leurs collègues ou à leurs camarades de classe. Les participants donnant la note 1, 2 ou 3 étaient considérés comme présentant un niveau inférieur de confiance envers leurs collègues ou camarades de classe.

21. Les participants ont pris au moins l'une des mesures suivantes au cours de l'année précédente pour se protéger ou protéger leurs biens contre des actes criminels : 1) changer d'habitudes ou d'activités, ou encore éviter certaines personnes ou certains endroits; 2) poser de nouvelles serrures ou des barres de sécurité; 3) installer un système d'alarme, un système d'éclairage détecteur de mouvements ou un système de surveillance vidéo; 4) suivre un cours d'autodéfense; 5) se procurer un chien; 6) déménager ou changer de résidence.

22. Il est important de noter que, parmi ces variables, être témoin de violence impliquant au moins un parent avant l'âge de 15 ans n'était pas un facteur important lorsque les facteurs d'agressions pendant l'enfance et de discrimination récente étaient pris en compte.

23. Voir, en particulier, Wheaton et Gotlib (1997), Dich et coll. (2015), Nurius et coll. (2013), Turner et coll. (2006), Ferraro et coll. (2016) et Schilling et coll. (2008).

24. Dans le cadre de cette analyse, on a combiné le cyberharcèlement et la cyberintimidation en une mesure égale à 1 si l'un ou l'autre de ces événements survenait.

25. 17,0 – 9,4 = 7,6.

26. 42,4 – 9,4 = 33,0.

Documents consultés

AHN, June. 2011. « The effect of social network sites on adolescents' social and academic development: Current theories and controversies », *Journal of the American Society for Information Science and Technology*, vol. 62, nº 8, p. 1435 à 1445.

AVVISATI, Francesco. 2016. « Quelle est l'incidence du temps que les élèves passent en ligne en dehors de l'école? », *PISA à la loupe*, nº 59, janvier, Paris, Éditions OCDE.

COWIE, Helen. 2013. « Cyberbullying and its impact on young people's emotional health and well-being », *The Psychiatrist*, vol. 37, nº 5, p. 167 à 170.

DESAI, Sujata, Ileana Arias, Martie P. Thompson et Kathleen C. Basile. 2002. « Childhood victimization and subsequent adult revictimization assessed in a nationally representative sample of women and men », *Violence and Victims*, vol. 17, nº 6, p. 639 à 653.

DICH, Nadya, Åse Marie Hansen, Kirsten Avlund, Rikke Lund, Erik Lykke Mortensen, Helle Bruunsgaard, et Naja Hulvej Rod. 2015. « Early life adversity potentiates the effects of later life stress on cumulative physiological dysregulation », *Anxiety, Stress, & Coping: An International Journal*, vol. 28, nº 4, p. 372 à 390.

FELMLEE, Diane, et Robert FARIS. 2016. « Toxic ties: Networks of friendship, dating, and cyber victimization », *Social Psychology Quarterly*, vol. 79, nº 3, p. 243 à 262.

FERRARO, Kenneth F., Markus H. SCHAFER et Lindsay R. WILKINSON. 2016. « Childhood disadvantage and health problems in middle and later life: Early imprints on physical health? », *American Sociological Review*, vol. 81, nº 1, p. 107 à 133.

KOWALSKI, Robin M., Gary W. Giumetti, Amber N. Schroeder et Micah R. Lattanner. 2014. « Bullying in the digital age: A critical review and meta-analysis of cyberbullying research among youth », *Psychological Bulletin*, vol. 140, nº 4. p. 1073 à 1137.

MIDDLETON, Catherine, Ben VEENHOF et Jordan LEITH. 2010. *Intensité de l'utilisation d'Internet au Canada : comprendre les différents types d'utilisateurs*, Division des enquêtes-entreprises spéciales et de la statistique de la technologie – Documents de travail, produit nº 88F0006X – nº 2 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa.

NIXON, Charisse L. 2014. « Current perspectives: The impact of cyberbullying on adolescent health », *Adolescent Health, Medicine and Therapeutics*, vol. 5. p. 143 à 158.

NURIUS, Paula S., Edwina UEHARA et Douglas F. ZATZICK. 2013. « Intersection of stress, social disadvantage, and life course processes: Reframing trauma and mental health », *American Journal of Psychiatric Rehabilitation*, vol. 16, nº 2, p. 91 à 114.

PARKS, Sharyn E., Kevin H. Kim, Nancy L. Day, Mary A. Garza et Cynthia A. Larkby. 2011. « Lifetime self-reported victimization among low-income, urban women: The relationship between childhood maltreatment and adult violent victimization », *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 26, nº 6, p. 1111 à 1128.

PATCHIN, Justin W., et Sameer HINDUJA. 2010. « Cyberbullying and self-esteem », *Journal of School Health*, vol. 80, nº 12, p. 614 à 621.

PERREAULT, Samuel. 2015. « La victimisation criminelle au Canada », *Juristat*, vol. 35, nº 1, produit nº 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

PERREAULT, Samuel. 2011. « Les incidents autodéclarés de victimisation sur Internet au Canada, 2009 », *Juristat*, vol. 31, nº 1, produit nº 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

SCHILLING, Elizabeth A., Robert H. ASELTINE et Susan GORE. 2008. « The impact of cumulative childhood adversity on young adult mental health: Measures, models, and interpretations », *Social Science and Medicine*, vol. 66, nº 5, p. 1140 à 1151.

SCHURGIN O'KEEFFE, Gwenn, Kathleen CLARKE-PEARSON et Council on Communications and Media. 2011. « The impact of social media on children, adolescents, and families », *Pediatrics*, vol. 127, n° 4, mars, p. 800 à 804.

SLONJE, Robert, Peter K. SMITH et Ann FRISÉN. 2013. « The nature of cyberbullying, and strategies for prevention », *Computers in Human Behavior*, vol. 29, n° 1, p. 26 à 32.

STATISTIQUE CANADA. 2013. « Utilisation d'Internet et du commerce électronique par les particuliers, 2012 », *Le Quotidien*, 28 octobre.

STEERS, Mai-Ly N., Robert E. WICKHAM et Linda K. ACITELLI. 2014. « Seeing everyone else's highlight reels: How Facebook usage is linked to depressive symptoms », *Journal of Social & Clinical Psychology*, vol. 33, n° 8, p. 701 à 731.

TURNER, Heather A., David FINKELHOR et Richard ORMROD. 2006. « The effect of lifetime victimization on the mental health of children and adolescents », *Social Science & Medicine*, vol. 62, p. 13 à 27.

WHEATON, Blair, et Ian H. GOTLIB. 1997. « Trajectories and turning points over the life course: Concepts and themes », *Stress and Adversity over the Life Course: Trajectories and Turning Points*, publié sous la direction de Ian H. Gotlib et Blair Wheaton, Cambridge, Royaume-Uni, Cambridge University Press, p. 1 à 26.

WIDOM, Cathy Spatz, Sally J. CZAJA et Mary Ann DUTTON. 2008. « Childhood victimization and lifetime revictimization », *Child Abuse and Neglect*, vol. 32, n° 8, p. 785 à 796.